

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 12 Février 2020 sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

1. . Participation aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en unité locale d'inclusion scolaire à l'école St Louis de Ploërmel

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en classe spécialisée à Ploërmel pour l'année 2019/2020.

2. Cession de parcelles appartenant à la commune au lieu-dit "La Hallois"

Le conseil municipal accepte de céder la parcelle ZP 207, d'une superficie de 373 m², servant de chemin d'accès à une propriété située à "La Hallois", au prix de 1 € du m². Les frais se rapportant à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

3. Comptes administratifs 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget général, du budget annexe assainissement et du budget annexe lotissement "Le Domaine de Mauprés", qui se présentent comme suit :

Budget Général

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ➤ Excédent de fonctionnement | 634 852.95 |
| ➤ Déficit total investissement | 217 557.15 |

Excédent global du budget général : 417 295.80

Budget annexe assainissement

- | | |
|------------------------------|-----------|
| ➤ Excédent de fonctionnement | 20 495.08 |
| ➤ Excédent d'investissement | 9 240.13 |

Excédent global du budget assainissement : 29 735.21

Budget annexe lotissement "Le Domaine de Mauprés"

- | | |
|------------------------------|------------|
| ➤ Excédent de fonctionnement | 3 217.93 |
| ➤ Déficit d'investissement | -60 555.64 |

Déficit global du budget lotissement : 57 337.71

Il s'agit là d'un budget de gestion des stocks de foncier. Ce budget s'équilibrera par la vente des lots.

4. Approbation des comptes de gestion du receveur municipal

Les comptes de gestion 2019 du budget général, du budget annexe "assainissement" et du budget annexe lotissement "le Domaine de Mauprés" sont adoptés à l'unanimité

5. Vote des subventions aux associations pour 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes pour 2020 :

ASSOCIATION	Montant 2020
Avenir Campénéac Augan - Augan	1755.00
A.F.N.- Augan	142.00
Société de Chasse - Augan	187.00
Société de Chasse - Augan (piégeage ragondins) – (5 piégeurs X 80 €)	400.00
Amicale des Donneurs de Sang - Augan	162.00
Gym-détente - Augan	210.00
Amicale Laïque – Augan (fonctionnement)	233.00
Amicale Laïque - Augan (activités pédagogiques : 68.26 € x 71 élèves)	4846.46
A.P.E.L. - Augan	233.00
O.G.E.C.- Augan (activités pédagogiques : 68.26 € x 117 élèves)	7986.42
Amicale des Pêcheurs de l'étang des Rosaies - Augan	150.00
L'Elan Auganais - Augan	750.00
Les Voix de l'Oyon -Augan	80.00
Les Petits Baladins – Augan	200.00
Club de l'Age d'or – Augan	200.00
Nilaja – Augan	210.00
Festival de l'Accordéon	500.00
Judo Club – Campénéac (14 enfants licenciés X 12 €)	168.00
Badminton Club du Pays de Guer	300.00
Association des Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux	600.00
A.D.A.P.E.I. "Les Papillons Blancs" - Redon	81.00
Téléthon (A.F.M.)	157.00
Banque Alimentaire du Morbihan – Vannes	360.00
A.D.A.P.E.I. du Morbihan – Vannes	324.00
Les Restaurants du Cœur – Vannes	110.00
Ligue contre le Cancer - Vannes	76.00
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire – Vannes	234.00
Secours Catholique – Vannes	40.00
Fds Départemental de solidarité pour le logement	156.00
Asso. des familles de la M.A.S. de La Chapelle-Caro (Maison d'Accueil Spécialisée)	81.00
Fondation du Patrimoine - Rennes	120.00
Agriculteurs de Bretagne	160.00
CCAS – Augan	7 000.00

6. Approbation des comptes de gestion du receveur municipal

Les comptes de gestion 2019 du budget général, du budget annexe "assainissement" et du budget annexe lotissement "Le Domaine de Mauprés", sont adoptés à l'unanimité.

7. Participation aux frais de fonctionnement et de restauration pour un enfant scolarisé en unité locale d'inclusion scolaire à l'école St Jeanne d'Arc de Malestroit

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en classe spécialisée à Malestroit pour l'année 2019/2020, ainsi qu'aux frais de repas pour la différence de prix demandé à la famille et celui pratiqué à Augan.

8. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

A Augan le 13 février 2020

=====

Le Maire,

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.